

VILLE D'AMBOISE

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE ST
N°2021/154
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE
D'AMBOISE**

Le Maire de la Ville d'Amboise,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'avis permanent de Madame le Préfet en date du 2021,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental d'Indre et Loire en date du 2021,

- Considérant la demande en date du 26 avril 2021 de l'entreprise SMT domiciliée 23 rue Louis Breguet 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY pour le compte de l'entreprise TDF domiciliée 20 rue du Pont de l'Arche Bât de l'Équinoxe 37550 SAIN-AVERTIN, concernant des travaux de tirage de câbles sans génie civil dans des chambres ORANGE, sur le domaine public routier départemental en agglomération y compris la RD 952 classée à grande circulation, communal hors et en agglomération et communautaire de la ville d'AMBOISE,
- Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publics,
- Considérant que les travaux nécessitent un aménagement de la circulation routière,
- Considérant que cette réglementation peut être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021 inclus, la circulation se fera par alternat, soit manuel par piquets K10, soit par panneaux B15 et C18, soit par feux tricolores de chantier, au droit des routes départementales y compris la RD 952 classée à grande circulation, au droit des routes communales et communautaires hors et en agglomération, et des chemins ruraux hormis le pont du général Leclerc, sur lesquels sont réalisés des travaux de tirage de câbles sans génie civil.

L'entreprise n'est pas autorisée à effectuer des travaux entre le 21 juin 2021 et le 1^{er} juillet 2021 inclus, suite au passage du Tour de France sur la RD 952 et la RD 431.

Concernant la rue de Blois l'alternat manuel est à privilégier aux heures d'affluence.

A compter du lundi 3 mai 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021 inclus, le stationnement sera interdit sur la commune d'Amboise au droit des chantiers de travaux de tirage de câbles sans génie civil réalisés, sur les routes départementales y compris la RD 952 classée à grande circulation, sur les routes communales et communautaires hors et en agglomération, et sur les chemins ruraux hormis le pont du général Leclerc, sauf aux véhicules de l'entreprise chargée des travaux.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables en tant que de besoin :

- Aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie,
- Aux véhicules de Police et de Gendarmerie.

Article 3 : Le pétitionnaire doit assurer et sécuriser le cheminement des piétons et conserver l'accès aux riverains au droit des travaux et ce pendant toute la durée de celui-ci.

Article 4 : Toute contravention aux dispositions du présent arrêté est constatée par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Les services de Gendarmerie et de Police sont habilités à prendre toute disposition modificative et complémentaire pour l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté est affiché aux extrémités de l'emprise, par le pétitionnaire. Il est également annoncé et signalé, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en vigueur par les soins et aux frais du pétitionnaire. Un exemplaire du présent arrêté est publié conformément à l'article L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Le Maire, la Directrice Générale des Services de la Ville d'Amboise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est adressée pour information aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours d'Amboise, à la Brigade de Gendarmerie d'Amboise et à la Police Municipale d'Amboise.

Fait à Amboise, le 03 mai 2021

Notifié le **11 MAI 2021**

Affiché et publié le **11 MAI 2021**


Par délégation du Maire

Jacqueline MOUSSET

1^{ère} Adjointe en charge de la voirie

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa transmission au représentant de l'Etat.

FICHE INSTRUCTION ARRETE TEMPORAIRE


Expéditeur : C.Bruneau	Destinataire : E. PEYRAT		
 VILLE D'AMBOISE	ARRETE (AT-) N° 2021 -154		
	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Déménagement	<input type="checkbox"/> Cérémonie
	<input type="checkbox"/> Encomb. voirie	<input type="checkbox"/> Manifestation	<input type="checkbox"/> Divers

A DIFFUSER A :	DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
	mail	fax	courrier	
<input checked="" type="checkbox"/> Pétitionnaire + TDF	X			11 MAI 2021
<input checked="" type="checkbox"/> GENDARMERIE	X			
<input checked="" type="checkbox"/> SERVICES DE SECOURS	X			
<input checked="" type="checkbox"/> POLICE MUNICIPALE	X			
<input checked="" type="checkbox"/> CCVA	X			
<input type="checkbox"/> SMICTOM				
<input type="checkbox"/> POSTE AMBOISE				
<input checked="" type="checkbox"/> REMI M DEGUIL	X			
<input type="checkbox"/> TRANSDEV M BOUTET				
<input checked="" type="checkbox"/> STA	X			
<input type="checkbox"/> HOPITAL URGENCE				
<input checked="" type="checkbox"/> DDT	X			
<input type="checkbox"/> MAIRIE :				
<input type="checkbox"/> AUTRE :				
<input type="checkbox"/> SERVICES FOIRES ET MARCHES				
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE SERVICE : Communication pour info- V.CARRE	X			

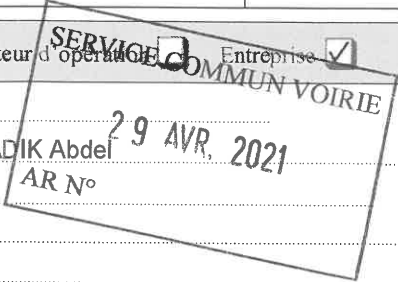
Les travaux nécessitent une permission supplémentaire :		DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
		mail	fax	courrier	
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>travaux publics</u>	PV-T n°				
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>particuliers</u>	PV-P n°				
		+ Envoi original en préf.			
<input type="checkbox"/> DICT (récépissé)	DICT-R n°				
<input type="checkbox"/> Demande de renseignements (récépissé)	DR-R n°				
<input type="checkbox"/> Autorisation de rejet	AR n°				
		+ Envoi original en préf.			

V u k

154

Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01

Le demandeur	Particulier	Service public	Maître d'œuvre ou conducteur d'opérateur	Entreprise <input checked="" type="checkbox"/>
Nom : NICOLAS	Prénom : Hantz			
Dénomination : SMT	Représenté par : M SADIK Abdel			
Adresse Numéro : 23	Extension : av	Nom de la voie : Louis Breguet		
Code postal 7 8 1 4 0	Localité : Vélizy-Villacoublay		Pays :	
Téléphone 0 6 6 9 1 7 5 2 7 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :				
Courriel : n.moreira@smt-reseaux.fr				



Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : TDF Prénom :

Adresse Numéro : 20 Extension : Nom de la voie : Bât de l'Equinoxe
Rue du Pont de l'Arche

Code postal 3 7 5 5 0 Localité : Saint-Avertin Pays :

Téléphone 0 6 4 9 5 8 5 7 2 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : nicolas.legay@tdf.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal 3 7 0 0 3 Localité : AMBOISE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Prolongation de l'arrêt de circulation concernant le déploiement de la fibre optique pour Val de Loire Fibre en collaboration avec Val de Loire Numérique (travaux, aiguillage, ouverture des chambres)

Date prévue de début des travaux : 0 3 0 5 2 0 2 1 Durées des travaux (en jours 1 8 0 calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 1 8 0 Date de début de réglementation 0 3 0 5 2 1

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Céline BRUNEAU

De: Arrêtés des Travaux RGC - DDT 37/SRS/SRT emis par DEMANTES Philippe
(Responsable d'unité) - DDT 37/SRS/SRT <ddt-avisrgc@indre-et-loire.gouv.fr>
Envoyé: mardi 4 mai 2021 11:15
À: Céline BRUNEAU
Objet: Re: [INTERNET] TR: Demande avis arrêté 2021/154

Bonjour,

J'émet un avis favorable sur le projet d'arrêté 2021-154 sur la RD952, sur la commune d'Amboise, à l'occasion de travaux de tirage de câbles, du 03 mai 2021 au 31 décembre 2021.

Cordialement.



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Philippe DEMANTES

Direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire
Service risques et sécurité
Unité sécurité routière et des transports
Responsable d'unité

61, Avenue de Grammont CS 74105 37041 TOURS Cedex 1

02.47.70.80.80

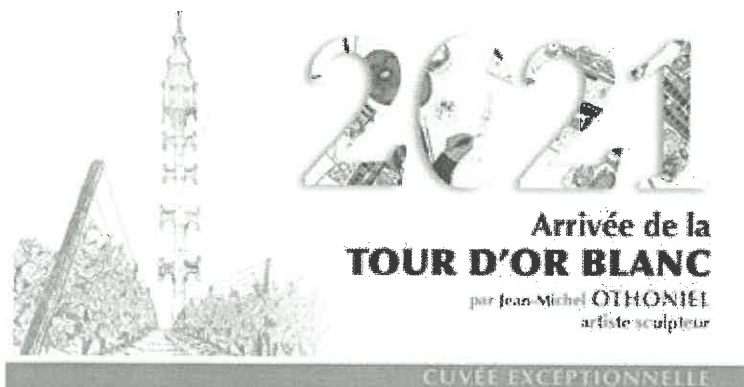
Le 03/05/2021 à 17:20, > c.bruneau (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint l'arrêté 2021/154 soumis à votre avis.

Vous en souhaitant bonne réception.

Veuillez recevoir mes salutations.



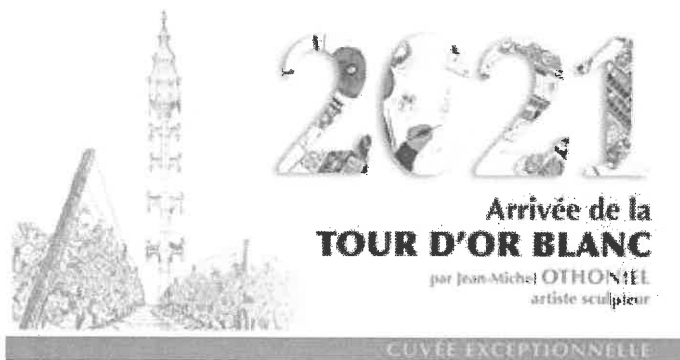
Céline BRUNEAU

Agent à la gestion du domaine public - Service Commun Voirie Mairie d'Amboise / CCVA
Tél.: 02 47 23 47 59 - 06 70 74 64 18 - c.bruneau@ville-amboise.fr

Céline BRUNEAU

De: François Chancelier
Envoyé: mercredi 5 mai 2021 16:24
À: Céline BRUNEAU
Objet: RE: Demande avis arrêté 2021/154

Effectivement, mettre une interdiction de travaux une semaine avant le 1^e juillet inclus



François CHANCELIER
Chef du Service Commun Voirie Mairie d'Amboise / CCVA
Tél.: 02 47 23 47 67 - 06 70 74 64 16 - f.chancelier@ville-amboise.fr - www.ville-amboise.fr - <http://www.cc-valdamboise.fr/>



De : Céline BRUNEAU <c.bruneau@ville-amboise.fr>
Envoyé : mercredi 5 mai 2021 14:14
À : François Chancelier <f.chancelier@ville-amboise.fr>
Objet : TR: Demande avis arrêté 2021/154
Importance : Haute

De : VINCENT Claude <cvincent@departement-touraine.fr>
Envoyé : mercredi 5 mai 2021 13:42
À : Céline BRUNEAU <c.bruneau@ville-amboise.fr>
Cc : Contact STA NE <contact_stane@departement-touraine.fr>
Objet : TR: Demande avis arrêté 2021/154
Importance : Haute

Bonjour,
Le Conseil Départemental émet un avis favorable pour l'arrêté 2021/154.
Toutefois, il faut bien leur préciser que le Tour de France passera sur la RD 952 et la RD 431.
Donc pas de travaux la semaine avant le Tour De France.

Cordialement